



Proposition d'arrêt de procedure devant tribunal d'instance

Par **atomik13**, le **30/09/2015** à **19:39**

Bonjour nous avons acheter 3000 euros un système de ventilation garanti 5 ans pour notre maison en 2012.

Ce système n'a jamais marché puisque nous avons de l'humidité , malgré les nombreuses interpellation de l'entreprise de pose , rien a faire elle ne voulait rien savoir.Nous avons alerté le fabricant en mars 2015 , un technicien a démonté une pièce puis plus rien pendant des mois malgré nos relances par mails.Nous avons saisi le juge de proximité puis comme par magie le fabricant veut nous changer l'appareil à neuf contre la signature d'un protocole d'abandon de poursuites rédigé par leur avocat avec des termes complexe alors j'aimerais des conseils je sais pas quoi faire , pourquoi dois je signer si celle ci est en garantie.

Merci.